

21

Commission permanente

Séance du 13 mai 2024



Rapporteur : M. LENFANT

49430

11 - Mobilités

Reclassement ex RD 796 et ex RD 90 dans la voirie communale de Bazouges-la-Pérouse

Le lundi 13 mai 2024 à 14h22, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h23.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Bazouges-la-Pérouse du 8 novembre 2023 ;

Expose :

Depuis les travaux de rectification de la route départementale n° 796 (axe Tremblay - Bazouges-la-Pérouse) et de la route départementale n° 90 (axe Trans-la-Forêt - Bazouges-la-Pérouse), les anciens tracés ne présentent plus aucun intérêt sur le plan départemental.

Il convient donc de procéder au reclassement des voies suivantes dans le domaine public communal de Bazouges-la-Pérouse :

RD	à reclasser en VC	Surface	Longueur
Ex RD796	Vaugarny (partie basse et partie haute)	1.0 Ha	750 ml
Ex RD796	la Tamoute (y compris l'aire de repos)	0.4 Ha	200 ml
Ex RD90	la Touche (y compris la zone publique d'agrément)	0.3 Ha	200 ml

Ces voies sont transférées en l'état.

Par délibération du 8 novembre 2023, le Conseil municipal de Bazouges-la-Pérouse a délibéré favorablement au reclassement de ces 3 tronçons d'une longueur totale de 1 150 ml dans sa voirie communale.

Décide :

- d'accepter les reclassements suivants dans la voirie communale de Bazouges-la-Pérouse et conformément aux plans joints en annexe :

- . ex RD796 (Vaugarny partie basse et partie haute) d'une longueur de 750 ml ;
- . ex RD796 (la Tamoute y compris l'aire de repos) d'une longueur de 200 ml ;
- . ex RD90 (la Touche y compris la zone publique d'agrément) d'une longueur de 200 ml ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les procès-verbaux de remise correspondants.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : Mme GUIBLIN

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 mai 2024

ID : CP20242301

Pour extrait conforme